



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_33
id. 2883

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Monsieur le Président souhaite, à l'occasion de cette session budgétaire, faire le point d'avancement sur les programmes de travaux annuels 2022-2023 et

2023-2024 pour les collèges publics du département, ainsi que dans les installations sportives.

Les propositions pour ce budget portent sur des ajustements financiers sur les travaux annuels établis sur la base des opérations réalisées, en cours ou prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations).

Pour ces travaux pluriannuels, il est proposé, lors de cette session, de réajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement en fonction de l'état d'avancement des projets.

Monsieur le Président fera également un point détaillé du plan pluriannuel d'investissement (PPI), approuvé lors de la réunion consacrée au vote du budget supplémentaire 2022, avec 6 opérations programmées sur 2023 et 2 opérations de 2024 dont les études préalables nécessitent une anticipation sur l'année 2023.

Il est rappelé que ce plan se décompose comme suit :

Anciennes opérations intégrées au PPI :

- Construction d'un préau au collège Pierre Darasse à Caussade,
- Rénovation du chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

Opérations du PPI 2023 :

- Réfection des menuiseries et de l'isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban,
- Réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles,
- Rénovation du gymnase de Lauzerte.

Nouvelles opérations du PPI 2024 (autorisation de programme 2023) :

- Restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade

Ces travaux sont présentés selon le sommaire suivant :

I- Les programmes de travaux annuels dans les collèges

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

II- Les programmes de travaux annuels dans les installations sportives du Département

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

III - Les travaux structurants d'investissement dans les collèges et les installations sportives

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

B) Avancement des travaux structurants (plan pluriannuel d'investissement 2023-2025, année 2023 et anticipations de l'année 2024)

IV- Les frais d'études

Il est précisé que l'avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, ainsi que les travaux d'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre font l'objet d'une délibération particulières

Il est indiqué également que l'avancement des deux nouveaux projets d'extension des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise sera présenté dans une délibération particulière.

I- PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLEGES

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés entre :

- **Les travaux dans les collèges « propriétés » du Département :**

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

- Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Manuel Azaña à Montauban
- Vercingétorix à Montech
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

- Les travaux dans les collèges « mis à la disposition » du Département :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin
- Pierre Darasse à Caussade
- Jean Lacaze à Grisolles
- Pays de Serres à Lauzerte
- François Mitterrand à Moissac
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val
- Jean Rostand à Valence d’Agen

- Les acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous les collèges.

Les crédits d’investissements annuels comprennent :

- les travaux dans les cours et les extérieurs des sites (clôtures, portails, réfection de cours, aménagements divers),
- les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d’aménagements dans les bâtiments,
- les provisions pour les travaux imprévus.

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance : les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

Sur les 118 opérations programmées :

- 111 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 1 opération est à supprimer.

Pour ce budget, le programme 2022 sera modifié pour aboutir à 117 opérations selon le détail figurant dans les annexes n°1 à n°5 de la présente délibération.

1- Travaux dans les cours des collèges « propriétés » du Département
(annexe n° 1)

Les 7 opérations votées pour ce programme sont terminées.

2- Travaux dans les bâtiments des collèges « propriétés » du Département
(annexe n° 2)

Sur les 21 opérations votées :

- 20 sont terminées,
- 1 est en cours.

3- Travaux dans les cours des collèges « mis à la disposition » du Département
(annexe n°3)

Les 5 opérations votées sur ce programme sont terminées.

4- Travaux dans les collèges « mis à la disposition » du Département
(annexe n° 4)

Sur les 76 opérations votées :

- 70 sont terminées,
- 5 sont en cours,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié pour passer à 75 opérations lors de cette session.

Une opération est à supprimer, portant sur la création d'une porte extérieure au CDI du collège Jean de Prades à Castelsarrasin, pour laquelle des études complémentaires sont à prévoir.

5- Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexe n° 5)

Les 9 opérations votées sur ce programme sont terminées.

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

Pour 2023, 68 opérations ont été votées dans les collèges publics.

Il est proposé, lors de cette session, d'apporter des modifications sur ce programme (suppression d'une opération) et d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2023 en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Pour ce budget, le programme 2023 sera modifié pour aboutir à 67 opérations, selon le détail figurant dans les tableaux en annexes n° 6 à n° 10.

1- Travaux dans les cours des collèges « propriétés » du Département (annexe n° 6)

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 3 sont terminées,
- 1 est en cours.

Afin de reconstituer une provision d'opérations imprévues, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 15 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

2- Travaux dans les bâtiments des collèges « propriétés » du Département (annexe n° 7)

Sur les 8 opérations votées en 2023 :

- 5 sont terminées,
- 2 sont en cours,
- 1 est à lancer.

Afin de reconstituer une provision d'opérations imprévues, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2023 de 10 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

3- Travaux dans les cours des collèges « mis à la disposition » du Département (annexe n° 8)

Sur les 12 opérations votées en 2023 :

- 7 sont terminées,
- 4 sont en cours,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié pour passer à 11 opérations lors de cette session.

Une opération est à supprimer, portant sur la création d'un clôture au collège Pays de Serres à Lauzerte, pour laquelle des études complémentaires sont à réaliser.

Au regard de la situation financière de ce programme, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2023 de 40 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

4- Travaux dans les collèges « mis à la disposition » du Département (annexe n° 9)

Sur les 38 opérations votées en 2023 :

- 30 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 2 sont à lancer.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2023 de 50 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants pour mener à bien les opérations de ce programme et prendre en compte les opérations imprévues.

5 – Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexe n°10)

Sur les 6 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 5 sont en cours.

II- PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT

Comme pour les dépenses d'investissements annuels dans les collèges publics, les crédits sur les installations sportives comprennent :

- les travaux dans les cours et les extérieurs des sites (clôtures, portails, réfection de cours, aménagements divers, ...),
- les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagements dans les bâtiments,
- les provisions pour les travaux imprévus.

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance : les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

Sur les 18 opérations votées,

- 15 sont terminées,
- 2 sont en cours,
- 1 est à supprimer .

Pour ce budget, le programme 2022 sera modifié pour aboutir à 17 opérations selon le détail figurant dans les annexes n°11 et n°12 de la présente délibération.

1- Travaux sur les extérieurs des installations sportives (annexe n° 11)

Sur les 4 opérations votées :

- 3 sont terminées,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié pour passer à 3 opérations lors de cette session.

Une opération est à supprimer, portant sur la mise en place d'une clôture au gymnase René Bargues à Caussade.

2- Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n° 12)

Sur les 14 opérations votées :

- 12 sont terminées,
- 2 sont en cours.

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

Pour 2023, 13 opérations ont été votées sur les installations sportives du Département.

Il est proposé lors de cette session, d'apporter des modifications sur ce programme des installations sportives (suppression d'une opération).

Pour ce budget, le programme 2023 sera modifié pour aboutir à 12 opérations, listées dans les annexes n° 13 et n° 14.

1- Travaux sur les extérieurs des installations sportives (annexe n° 13)

Sur les 3 opérations votées en 2023 :

- 2 sont terminées
- 1 est en cours.

2- Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n° 14)

Sur les 10 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 6 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié pour passer à 9 opérations lors de cette session.

Une opération est à supprimer, portant sur la réfection des vitrages au gymnase de Montech.

En annexe n° 15, un récapitulatif des montants des travaux annuels 2022 et 2023 pour les 18 collèges publics du Département est proposé.

III- TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Monsieur le Président souhaite faire un point détaillé du plan pluriannuel d'investissement (PPI), tel qu'il a été validé par délibération le 23 juin 2022, avec 6 opérations programmées.

Il est rappelé qu'une autorisation de programme a été votée lors de la session consacrée au vote du budget supplémentaire 2023 pour débiter les études du projet de restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, prévue au PPI de 2024.

De même, une nouvelle autorisation de programme sera créée pour débiter les études de l'opération de réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade, prévue au PPI de 2024.

Des réajustements de crédits sont donc nécessaires pour l'ensemble de ces opérations.

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

1 - Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban

Autorisation de programme de 2020 : 205 000 €

La maîtrise d'œuvre pour cette opération a été confiée à l'architecte Marcos. Les demandes complémentaires de l'Architecte des Bâtiments de France ont généré une plus-value lors de la consultation des entreprises.

Les travaux ont commencé à l'été 2023 et seront achevés en novembre 2023.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2020 de 40 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants pour la finalisation de cette opération.

2- Programme d'accessibilité aux personnes handicapées - « Ad'AP »- des collèges publics et des installations sportives du Département

Une étude de diagnostic a été lancée dans 5 collèges mis à la disposition du Département (Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban, Jean de Prades à Castelsarrasin, Pays de Serres à Lauzerte et Jean Rostand à Valence d'Agen) afin de définir les travaux à réaliser.

Cette étude a été rendue en janvier 2023. Il convient, à présent, de programmer les travaux de mise en conformité dans ces établissements, notamment la mise en place d'ascenseurs.

Des relevés de plan d'existant sur ces établissements ont été réalisés pour lancer, par la suite, les études de maîtrise d'œuvre pour les mises en conformité, à commencer par le collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Pour les collèges « propriétés » du Département, les études de diagnostic seront lancées début 2024.

B) Avancement des travaux structurants (PPI) 2023-2025

1- Construction d'un préau au collège Pierre à Darasse à Caussade

Autorisation de programme de 2022 : 250 000 €

Après une concertation élargie avec les utilisateurs et l'Architecte des Bâtiments de France, la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'architecte Lafon (cabinet Arkitekton).

La consultation des entreprises s'est traduite par une plus-value sur le montant des travaux.

Les travaux ont débuté cet été et le préau devrait être livré après les vacances scolaires du mois d'octobre 2023.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2022 de 15 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants pour prévoir les révisions de prix des marchés de travaux.

2- Réfection des menuiseries et isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Autorisation de programme de 2023 : 500 000 €

Un diagnostic constructif et thermique a été réalisé afin de déterminer les éléments techniques à décrire pour le projet. Un économiste de la construction a été mandaté pour constituer le dossier de consultation des entreprises pour les marchés publics de travaux.

Les travaux sont programmés pour l'été 2024.

3 - Rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban

Autorisation de programme de 2023 : 150 000 €

Ces travaux sont justifiés par une question de sécurité. En effet, les faux plafonds des coursives avaient fait l'objet de renforts, et il avait été convenu de les modifier de façon pérenne.

Un marché public a été lancé en avril 2023. Les travaux ont été réalisés cet été.

4- Réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles

Autorisation de programme de 2023 : 120 000 €

Le bâtiment des logements de fonction était difficile à chauffer car il était relié au chauffage central du collège et était très éloigné de la chaufferie.

Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ainsi que la toiture ont été réalisés cet été. Le système autonome de chauffage a également été installé.

Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale que des coûts supplémentaires sont apparus sur les équipements de chauffage, liés à l'augmentation des matériaux.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 16 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants pour ces travaux.

5 - Rénovation du gymnase de Lauzerte

Autorisation de programme de 2023 : 700 000 €

Les travaux de rénovation du gymnase à Lauzerte ont débuté à l'été 2023 avec la réfection complète de la toiture de l'ancien gymnase communal. La suite des travaux intérieurs est en cours et la fin des travaux est prévue début décembre 2023 avec la finition du sol sportif. Les consultations de marchés publics de travaux se sont avérées dans l'enveloppe financière mais sans marge pour les révisions de prix.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2023 de 20 000 € pour prévoir les révisions de prix des marchés de travaux, et de ratifier un crédit de paiement de 220 000€ en 2023 pour terminer les travaux.

6 - Rénovation du chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Autorisation de programme de 2021 : 1 400 000€

Les travaux de réfection du système de chauffage du collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse ont débuté en avril 2023 et ont continué de façon intense à l'été 2023 dans l'intérieur de l'établissement (réfection de tous les faux plafonds et des éclairages du collège). Les salles de classe ont été livrées à la rentrée scolaire de septembre et les travaux se poursuivent à l'extérieur sur le bâtiment de la future chaufferie. Le planning sera tenu et le système sera opérationnel pour la saison de chauffe de l'hiver 2023.

7 - Restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Autorisation de programme de 2023 : 20 000 €

Dans le cadre du PPI de 2024, l'opération de restructuration de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin est prévue.

Les études et les diagnostics préalables à cette opération ont été commencés, pour un début des travaux courant de l'été 2024.

Il est précisé que cette autorisation de programme sera à réajuster en 2024 pour y intégrer le coût des travaux.

8 - Réfection du chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade

Dans le cadre du PPI de 2024, l'opération de réfection du système de chauffage du collège Pierre Darasse à Caussade est prévue.

Afin de commencer les études de cette opération, il est nécessaire de créer une nouvelle autorisation de programme sur l'année 2023 pour lancer une maîtrise d'œuvre technique, dès le début de l'année 2024.

Il est proposé d'adopter une nouvelle autorisation de programme en 2023 d'un montant de 20 000 € et d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 € sur l'année 2024 afin de commencer les études de ce projet.

Il est précisé que cette autorisation de programme sera à réajuster en 2024 pour y intégrer le coût des travaux.

IV- FRAIS D'ÉTUDES

Qualité de l'air dans les collèges

Cette mission est confiée au groupement d'intérêt public « Public Labos » pour réaliser les mesures réglementaires dans les collèges.

Il est rappelé que ces mesures ont été réalisées :

- en 2019 dans les collèges Pierre Darasse à Caussade, Ingres et Olympe de Gouges à Montauban,

- en 2020 dans les collèges Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- en 2022, le recueil des données est en cours dans les collèges Jean Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Vercingétorix à Montech et Jean Rostand à Valence d'Agen.

Pour 2023, les campagnes de mesure ont été réalisées dans les établissements suivants selon la nouvelle réglementation en vigueur, depuis le mois de janvier 2023 :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Jean Jaurès et Manuel Azaña à Montauban.

Ce programme est maintenant soldé et une nouvelle autorisation de programme sera proposée au budget primitif de 2024.

Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Autorisation de programme de 2022 : 70 000 €

L'étude d'opportunité a été réalisée, mettant en évidence le besoin d'aménager le rez-de-chaussée du bâtiment pour répondre au manque de salles de classe dans le collège.

Il convient maintenant de lancer les études de programmation de ce projet pour une présentation lors d'une prochaine session de l'Assemblée départementale.

Patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Autorisation de programme de 2023 : 30 000 €

Le patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen présente depuis de nombreuses années des désordres importants (mauvais écoulement des eaux pluviales, inondation des salles attenantes, revêtements de sols très dégradés, végétation non maîtrisée).

Il est proposé d'intégrer cette opération dans le projet de mise en accessibilité du patio comprenant la création d'un ascenseur.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les collèges et dans les installations sportives conformément aux tableaux ci-annexés ;
- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les collèges et les installations sportives ;
- Approuve les augmentations et la création d'autorisations de programme, telles que détaillées supra ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter, au nom et pour le compte du Département, les subventions relatives à ce programme de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le 14/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3442-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL